

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} septembre 2003 à 20h30

Sur convocation du Maire, le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 1^{er} septembre 2003 en salle de Mairie à Chaucenne.

Présents : Bernard Vougnon, Claude Crance, Jérôme Gayet, Michel Ruedin Pascale Dard, Colette Henriet, Philippe Doussot, Jean-Luc Guillaume, Daniel Moine, Philippe Tisserand.

Absents excusés : Dominique Jacob

Secrétaire de séance : Philippe Doussot

Informations

* **INVITATION** : Le Conseil Général du Doubs inaugurera le véhicule itinérant du relais Familles Assistantes Maternelles du Canton d'Audeux le 6 septembre 2003 à 11 h 00 à Chemaudin. La Commune de Chaucenne est invitée à cette inauguration.

* **RELAIS FAMILLES ASSISTANTES MATERNELLES** : Une nouvelle permanence de Madame Annie Dubois aura lieu à Chaucenne (sur le parking du Centre de Vie) chaque jeudi des semaines paires de 16 h 00 à 19 h 00. Le premier rendez-vous est fixé le 18 septembre 2003.

* **VIDE - GRENIER** : La Préfecture du Doubs a délivré son autorisation pour l'organisation du vide-grenier dans les rues de la Commune le dimanche 28 septembre 2003.

A ce sujet, la prochaine réunion de préparation de cette manifestation aura lieu en Mairie le vendredi 5 septembre 2003 à 20 h 30.

* **ANALYSES D'EAU** : Durant l'été, deux analyses de l'eau distribuée à Chaucenne ont eu lieu :

- le 21 juillet à la distribution (sortie du château d'eau) Cette analyse a mis en évidence une turbidité de 2,0 NTU (maxi autorisé)
- le 19 août chez Mme RACINE : la turbidité est ramenée à 0,50 NTU.

Par ailleurs, le système de traitement de l'eau par UV mis en place en juin dernier donne toute satisfaction.

M. le Maire remet au Conseil à titre d'information un relevé indiquant le volume d'eau pompé quotidiennement au captage, et ce pour la période allant du 16 juin au 31 août 2003.

* **BAIL DE CHASSE** : Conformément à la délibération prise lors du conseil municipal du 10 juillet 2003, le bail de chasse établi entre la Commune de Chauenne et l'Association communale de chasse a été revalorisé. De plus, un engagement de ne pas chasser en forêt le mercredi (jour des enfants) doit y figurer.

M. le Maire a rencontré à cet effet le Président de l'ACCA.

* **OPERATION BRIOCHES** : L'ADAPEI communique que l'Opération brioches du printemps 2003 a rapporté sur la Commune de Chauenne la somme de 713,50 €. La somme de 111 674 € a été réunie sur l'ensemble du département du Doubs pour cette même opération.

L'ADAPEI organise une journée portes-ouvertes dans ses différents lieux d'implantation le vendredi 26 septembre 2003.

* **CIRCULATION** : le chemin du Château d'eau est dorénavant en sens unique depuis la RD 8 jusqu'à la rue du Saucet. Le double sens est toléré entre la rue du Saucet et le parking situé derrière le laboratoire du Champagny. La sortie sur la RD 8 est donc interdite depuis le chemin du Château d'eau.

Ce sens de circulation s'accompagne d'une vitesse maximale limitée à 30 km/h sur le chemin du Château d'eau, la rue du Saucet et la rue Saint-Jean.

* **LOTISSEMENT DES BOIS DE CHAUCENNE** : La réception des travaux était prévue le 25 juillet 2003. A cet effet, étaient convoqués la DDE, le CIAL, M. GAUME (géomètre expert, maître d'œuvre des travaux de finition), la société STD, les représentants des propriétaires, la Commune. La DDE étant absente à ce rendez-vous, la réception des travaux n'a pu avoir lieu comme prévu.

Il est à noter par ailleurs que les derniers aménagements et finitions ne sont toujours pas réalisés à ce jour (abords de l'aire de jeux, aménagements des trottoirs), le CIAL invoquant un dépassement de budget sur cette opération.

Par ailleurs, les contrôles de l'ensemble des bouches à clé et vannes de distribution d'eau ont été effectués par la municipalité.

* FUITE D'EAU : la fuite d'eau constatée sous la borne à incendie desservant le lotissement des Varennes a été réparée durant l'été. Cette borne étant obsolète et ayant un débit insuffisant a été supprimée. La défense incendie est assurée par la borne de la rue Saint-Jean, alimentée par une canalisation de Ø 125 mm.

* CENTRE DE LOISIRS : Il a fonctionné trois semaines en juillet et a donné pleine satisfaction tant aux organisateurs qu'aux animateurs, aux parents et bien sûr aux enfants : 29 enfants durant la première semaine, 25 la deuxième, 15 la troisième.

Les locaux du Centre de Vie de Chaucenne sont pleinement adaptés à ce type d'activité, c'est pourquoi le Centre de Loisirs fonctionnera dans ces locaux à partir du mercredi 10 septembre 2003, et ce jusqu'à Noël, date à laquelle un point sera fait sur sa fréquentation hebdomadaire.

Le Centre de Loisirs fonctionnera par ailleurs lors des petites vacances scolaires.

* RENTREE SCOLAIRE AU RPI : Effectifs inscrits : Chaucenne : 60 élèves ; Audeux : 46 élèves ; Noironte : 58 élèves.

Une demande d'assistant éducation a été formulée (sans suite à ce jour).

* ASSOCIATION BIEN VIVRE : Dans le cadre de sa lutte contre l'extension du site d'enfouissement des déchets à Corcelles-Ferrières, qui entraînerait une pollution des sols, de l'air et de l'eau, l'association Bien Vivre demande à ce que le Conseil municipal intervienne auprès de la Préfecture afin de limiter, voire d'interdire, cette extension.

Le Conseil municipal souhaite, avant tout, rencontrer les représentants de cette association afin de s'informer directement et de demander quelques éclaircissements.

* AMENAGEMENT DE LA RD 8 : une première estimation des travaux d'enfouissements des réseaux électriques depuis le carrefour des Varennes jusqu'au chemin des Sapins est estimée à 110 000 € + 23 000 € d'éclairage public.

Le SYDED subventionne à hauteur de 50 % avec un plafond annuel. Le montant de la subvention dépassant le plafond pour ce chantier, il sera

nécessaire d'inscrire ce programme sur deux budgets (2003 et 2004) afin de bénéficier d'un maximum d'aides.

Dans le cadre de ces mêmes travaux, un chiffrage est en cours auprès de la DDA pour le réseau eau potable (remise à neuf et suppression des branchements en plomb).

* LIGNES ELECTRIQUES : Des lignes électriques sont enfouies dans la végétation dans certaines rues du village. EDF est prévenu et doit intervenir pour l'entretien. Les riverains sont invités à ne rien faire par eux-mêmes compte-tenu de la nature des risques encourus.

* AFFOUAGE : Le dernier lot d'affouage a été attribué à M. DESSAPT qui en a fait la demande. Il lui sera facturé au tarif normal.

* LIGNE DE CREDIT DE TRESORERIE : M. le Maire informe le Conseil que la ligne de crédit de trésorerie est venue à échéance le 31 août 2003 sans qu'elle ait été utilisée.

* SITE INTERNET : Jean Luc GUILLAUME présente au Conseil municipal le site INTERNET de la Commune tel qu'il l'a élaboré. Une mise en exploitation de l'outil pourrait être envisagée d'ici le 15 octobre (date à préciser en fonction des aléas techniques d'un tel outil).

Délibérations

* ASSURANCE RISQUE EMPLOYEUR : Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un contrat collectif d'assurance afin de couvrir les risques décès-invalidité longue maladie des agents communaux. L'option choisie prévoit un taux de cotisation de 5,85 % de la masse salariale avec une franchise de 10 jours.

Ce contrat collectif sera géré par le Centre de gestion.

Vote pour : à l'unanimité des présents.

Abstention : néant

* AMENAGEMENT A L'ESSART : Restructuration du réseau d'assainissement au lieu-dit à l'Essart, avec signature d'une convention de passage entre les propriétaires concernés et la Commune. Le Conseil municipal autorise la

consultation d'entreprises et la demande de subvention dans le cadre de ce chantier.

Vote pour : à l'unanimité des présents.

Abstention : néant

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 30.